

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU PONT

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 novembre 2022
DELIBERATION N°21112022-02

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents: 19

Nombre de conseillers représentés : 04

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 14 novembre 2022

PRÉSENTS: Virginie ALLEGRET-CADET, Olivier BOURGEOIS, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Daniëlle TALBOT, Isabelle TRICOT, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI (19)

REPRESENTES : Véronique MOREL a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Karine LOCATELLI, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Daniëlle TALBOT, Philippe THOMAS a donné pouvoir à Cédric MOREL (04)

ABSENTS : Carole FROT-COUTAZ, Romain DE WAELE, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN (04)

SECRETAIRE: Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION DU 6eme ADJOINT AU MAIRE - FIXATION NOMBRE D'ADJOINTS A SIX

M. le Maire rappelle au conseil municipal la démission de M. Benoit DUCHEMIN, 6^{ème} adjoint au maire par courrier adressé en préfecture en date du 23 août dernier. Conformément à l'article L2122-14 du CGCT, le conseil municipal étant complet, il y a lieu de statuer sur la vacance du poste d'adjoint générée suite à cette démission. Plusieurs options s'offrent au conseil :

- La suppression du poste d'adjoint laissé vacant
- Le maintien de la vacance du poste
- L'élection d'un nouvel adjoint

Conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste de 6^{ème} adjoint et de répartir les délégations afférentes à ce poste au Maire et aux adjoints restants. Le nombre de poste d'adjoints au maire est donc fixé à 6 contre 7 précédemment.

Le nouveau tableau de conseil municipal, joint à la présente, sera transmis aux services de la préfecture.

POUR : 22

Contre : 01 (Philippe THOMAS)

Abstentions: 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Saint-Laurent du Pont, le 21 novembre 2022



Le MAIRE,

Jean-Claude SARTER

Le Secrétaire de séance,
M. Sirand-Pugnet